Image not found or type unknown

Réévaluation des charges

Par **Mysteria**, le **03/12/2013** à **13:27**

Bonjour,

Nous sommes locataires depuis 3 ans, notre proprietaire nous a remis un décompte des charges depuis 3 ans. Il nous réclame 1800 euro.
Notamment en remboursement des charges d'électricité, en plus de notre consommation d'eau et la taxe d'ordures ménagères.

Ce qui me dérange c'est les sommes réclamées concernant l'électricité parfois jusqu'à 450 euro pour 2 mois , énorme.

En cherchant sur le net, il apparaît que ceci n'est pas légal , nous devrions avoir abonnement a notre nom.

J'ai demande à notre propietaire de fournir les justificatifs pour le moment toujours rien.

J'ai consulte l'ADIL qui en gros me dit qu'il peut a condition qu'il nous fournisse justificatif.
EDF ferme les yeux et ça passe .

Je suis un peu déroutée par la situation , que faire?

Merci d'avance pour l'aide apportee

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés